



## DÉCLARATION DE GARANTIE LIMITÉE PHOTOVOLTAÏQUE (MODULE TOPCon)

En vigueur à partir de février 2024





## **GARANTIE LIMITÉE DE TRENTE (30) ANS SUR LE PRODUIT (Module TOPCon)**

Sous réserve des exclusions ci-dessous, Kodak SDE Energy ("Kodak SDE") garantit à l'acheteur d'origine (l'« Acheteur ») que les modules seront exempts de défauts de matériaux et de fabrication ayant un impact sur la fonctionnalité du module dans des conditions d'application, d'installation, d'utilisation et d'entretien normales, telles que spécifiées dans la documentation standard des produits de Kodak SDE.

Kodak SDE garantit que le module maintiendra l'intégrité mécanique et la stabilité conformément aux méthodes d'exploitation approuvées décrites dans nos instructions d'installation ; le verre d'un module maintiendra son intégrité à condition qu'il n'y ait pas d'indications d'impacts localisés ou de forces externes ; et que le câble et le connecteur d'un module resteront sûrs et opérationnels à condition que les modules soient installés par des professionnels. Tous les dommages causés par l'abrasion, une installation incorrecte ou des animaux sont exclus de cette garantie.

Les réclamations au titre de la garantie ne peuvent être acceptées que si l'Acheteur peut fournir la preuve que le dysfonctionnement ou la non-conformité d'un module résulte exclusivement de défauts de matériaux et/ou de fabrication dans des conditions d'application, d'installation, d'utilisation et d'entretien normales spécifiées dans la documentation standard des produits de Kodak SDE. Tout changement de couleur sur le module ou tout autre changement d'aspect du module ne constitue pas un défaut, dans la mesure où le changement d'aspect ne résulte pas de défauts de matériaux et/ou de fabrication, et ne cause pas de dégradation de la fonctionnalité du module. Si le produit ne répond pas à cette garantie, Kodak SDE pourra, à sa discrétion, réparer ou remplacer le produit, ou fournir une valeur marchande résiduelle appropriée du/des produit(s) en compensation.

## **GARANTIE LIMITÉE DE TRENTE (30) ANS SUR LA PERFORMANCE (Module TOPCon)**

Kodak SDE garantit que pendant une période de vingt-cinq ans, le module maintiendra une performance conforme aux critères énoncés ci-dessous :

**Pour les produits MONOFACIAUX :**

\* Pendant la première année, Kodak SDE garantit que la puissance réelle du module sera d'au moins 99 % de la puissance indiquée.

\* De la 2e année à la 30e année, le déclin annuel réel de la puissance ne sera pas supérieur à 0,40 % ; à la fin de la 30e année, la puissance réelle ne sera pas inférieure à 87,4 % de la puissance indiquée.

**Pour les produits BIFACIAUX :**

\* Pendant la première année, Kodak SDE garantit que la puissance réelle du module sera d'au moins 99 % de la puissance indiquée.

\* De la 2e année à la 30e année, le déclin annuel réel de la puissance ne sera pas supérieur à 0,40 % ; à la fin de la 30e année, la puissance réelle ne sera pas inférieure à 87,4 % de la puissance indiquée.

**Pour les produits DOUBLE VITRAGE :**

\* Pendant la première année, Kodak SDE garantit que la puissance réelle du module sera d'au moins 99 % de la puissance indiquée.

\* De la 2e année à la 30e année, le déclin annuel réel de la puissance ne sera pas supérieur à 0,40 % ; à la fin de la 30e année, la puissance réelle ne sera pas inférieure à 87,4 % de la puissance indiquée.

La puissance réelle du module sera déterminée pour la vérification en utilisant uniquement des Conditions de Test Standard. La mesure réelle de la puissance est effectuée soit par une installation Kodak SDE, soit par un institut de test tiers reconnu par Kodak SDE. Les tolérances des équipements de test seront appliquées à toutes les mesures réelles de la puissance.

En cas de détermination d'une déviation négative de la performance réelle par rapport aux valeurs garanties, Kodak SDE, à sa discrétion, compensera cette perte de puissance en fournissant à l'Acheteur des modules supplémentaires pour compenser la perte totale de puissance, ou en réparant ou remplaçant les modules, ou en fournissant une valeur marchande résiduelle appropriée du/des produit(s) en compensation.





## DATE D'EFFET DE LA GARANTIE

La date d'effet de la garantie est définie comme la date d'installation ou quatre-vingt-dix (90) jours après la livraison par Kodak SDE, la date la plus précoce étant retenue.

## EXCEPTIONS

Les garanties limitées énoncées ici ne s'appliquent pas aux modules ayant fait l'objet de négligence lors du transport, de la manipulation, du stockage ou de l'utilisation, ou ayant été réparés, altérés de quelque manière que ce soit, exposés à des conditions extraordinaires de sel ou de produits chimiques, installés de manière incorrecte, modifiés, entretenus de manière non autorisée, soumis à des surtensions, inondations, incendies, foudre directe ou indirecte, ou autres phénomènes naturels, ou ayant subi une casse accidentelle, du vandalisme, des explosions, des actes de guerre, ou d'autres événements échappant au contrôle de Kodak SDE. Sauf disposition contraire de toute loi applicable obligatoire, les garanties limitées ne couvrent pas les frais de transport pour le retour des modules, ou pour la réexpédition de tout module réparé ou remplacé, ni aucun autre coût lié à l'installation, au retrait ou à la réinstallation des modules.

De plus, les garanties limitées ne s'appliquent pas aux changements esthétiques d'apparence résultant de l'usure normale des matériaux du produit au fil du temps. Les réclamations au titre de la garantie ne seront pas valables si l'étiquette, le type ou le numéro de série du produit applicable a été altéré, enlevé ou rendu illisible.

## PROCESSUS DE VÉRIFICATION DES RÉCLAMATIONS ET DE MÉDIATION

Si l'Acheteur estime avoir une réclamation justifiée couverte par les garanties limitées énoncées ci-dessus, l'Acheteur doit suivre le processus d'autorisation de retour de matériel ("RMA") suivant. L'Acheteur doit soumettre une telle réclamation par écrit à Kodak SDE dans la période de garantie applicable spécifiée ci-dessus à l'adresse suivante, ou à toute adresse future que Kodak SDE pourrait fournir de temps à autre :

Solution Distribution Europe Lampertskaul 15 I-9952 Drinklange Luxembourg [warranty@kodak.solution-energie.com](mailto:warranty@kodak.solution-energie.com)

Cette notification doit être accompagnée de preuves de la date de livraison du produit applicable et de la base de la réclamation de l'Acheteur.

Les réclamations au titre de la garantie ne peuvent être formulées que par l'acheteur d'origine ou par une personne à qui la propriété du(des) module(s) applicable(s) a été transférée, à condition que les modules restent à leur emplacement et configuration d'origine.

À réception de cette réclamation écrite, Kodak SDE peut demander une vérification supplémentaire de la réclamation de l'Acheteur concernant une violation des garanties limitées susmentionnées.

Sauf disposition contraire mentionnée ci-dessus, l'Acheteur renverra les produits prétendument défectueux à Kodak SDE conformément à l'autorisation écrite de RMA et aux instructions d'emballage et d'expédition fournies par Kodak SDE. Le retour de tout produit ne sera pas accepté par Kodak SDE à moins qu'une autorisation écrite préalable n'ait été donnée par Kodak SDE et que l'Acheteur ait respecté les instructions d'emballage et d'expédition fournies par Kodak SDE.

Si Kodak SDE vérifie, à son jugement raisonnable, qu'un module ne respecte pas les garanties limitées énoncées ci-dessus, alors Kodak SDE, à sa discrétion, réparera le module affecté et le renverra à l'Acheteur, fournira un nouveau module de remplacement ou remis à neuf expédié à l'Acheteur à ses frais, ou fournira une valeur marchande résiduelle appropriée pour la performance réduite du/des produit(s) en compensation. Toute réparation ou remplacement d'un module affecté n'augmentera pas la période de garantie applicable. Kodak SDE se réserve le droit de fournir un module similaire (de taille, couleur, forme et/ou puissance de sortie similaires) en remplacement du module renvoyé si la production du modèle renvoyé est interrompue ou indisponible. La propriété de tous les modules qui ont été remplacés est transférée à Kodak SDE.





À MOINS QUE PRÉVU AUTREMENT PAR LA LÉGISLATION APPLICABLE, LES RECOURS CI-DESSUS CONSTITUENT L'UNIQUE ET EXCLUSIVE OBLIGATION DE KODAK SDE ET LE RECOURS UNIQUE DE L'ACHETEUR EN CAS DE VIOLATION DE LA GARANTIE LIMITÉE CI-DESSUS.

### **GARANTIES NON INDÉPENDANTES**

L'Acheteur a le droit de faire valoir des réclamations au titre de chacune des garanties énoncées ci-dessus; à condition que si des réclamations résultent de plusieurs garanties limitées à partir d'un seul incident, alors si Kodak SDE remédie à de tels incidents comme énoncé ci-dessus, Kodak SDE sera réputée avoir résolu toutes les réclamations au titre de la garantie applicable découlant d'un tel incident.

### **DÉNÉGATIONS**

Les garanties limitées énoncées ici sont en remplacement de toutes les autres garanties expresses ou implicites, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier ou à une application spécifique, et toutes les autres obligations de la part de Kodak SDE, sauf si d'autres garanties et obligations sont acceptées par écrit par Kodak SDE. Certaines juridictions limitent ou n'autorisent pas les dénégations de garantie, cette disposition peut donc ne pas s'appliquer à l'acheteur.

### **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ**

Dans la mesure maximale autorisée par la loi applicable, Kodak SDE se dégage de toute responsabilité ou obligation pour les dommages ou blessures aux personnes ou aux biens, ou pour toute autre perte ou blessure résultant de toute cause découlant de ses produits ou de leur utilisation. Dans la mesure maximale autorisée par la loi applicable, en aucun cas Kodak SDE ne pourra être tenu responsable envers l'acheteur, ou envers tout tiers revendeur par ou sous l'acheteur, pour tout manque à gagner, perte d'utilisation, arrêt d'équipement, ou pour tout dommage accessoire, consécutif ou spécial de quelque nature que ce soit, découlant des produits, même si Kodak SDE a été informée de la possibilité de tels dommages.

Dans la mesure maximale autorisée par la loi applicable, la responsabilité globale de Kodak SDE, le cas échéant, en dommages ou autrement, ne dépassera pas le prix d'achat payé à Kodak SDE par l'acheteur pour le produit en cas de réclamation au titre de la garantie.

L'acheteur reconnaît que les limitations de responsabilité ci-dessus sont un élément essentiel de l'accord entre les parties et qu'en l'absence de telles limitations, le prix d'achat des produits serait sensiblement différent. Certaines juridictions limitent ou n'autorisent pas les dénégations de responsabilité, cette disposition peut donc ne pas s'appliquer à l'acheteur. Certaines juridictions n'autorisent pas les limitations de l'exclusion des dommages, les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent donc ne pas s'appliquer à l'acheteur.

Vous pouvez avoir des droits légaux spécifiques en dehors de cette garantie, et vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'un État à l'autre ou d'un pays à l'autre. Cette garantie limitée n'affecte pas les droits supplémentaires que vous avez en vertu des lois de votre juridiction régissant la vente de biens de consommation. Certains États ou pays n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, donc les limitations ou exclusions dans cette déclaration de garantie limitée peuvent ne pas s'appliquer.

### **Remarque**

En cas d'incohérence entre différentes versions linguistiques de cette déclaration de garantie, la version anglaise prévaudra. Pour les modules couverts par la garantie de Kodak SDE, veuillez vous référer à nos listes de produits publiées sur notre site web à l'adresse :

<http://www.kodak.solution-energie.com> comme cette liste est mise à jour de temps à autre.

L'installation et la manipulation des modules PV nécessitent des compétences professionnelles et ne doivent être effectuées que par des professionnels qualifiés. Veuillez lire les instructions de sécurité et d'installation avant d'utiliser les modules.

